

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Pour toute demande de réservation de mobil-home, merci de nous contacter pour valider les disponibilités. Soit :
Mail: camping.le-haut-salat@wanadoo.fr
Téléphone: 0561668178 / 0682160036.
2. La demande de location doit nous être retournée rempli, signée, accompagnée du règlement correspondant. Par retour vous recevrez un exemplaire validé et un reçu des sommes versées en confirmation de votre location.
3. Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.
4. En l'absence de message télégraphié du campeur ou locataire, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ou mail ne sont pas admis.
5. En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir:
 - les frais de dossiers et d'assurances,
 - à titre d'indemnité de rupture du contrat:
 - un montant égal à 25 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée,
 - un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.
6. Une assurance annulation (facultative) peut être souscrite. Cette assurance rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus indiquée, selon les conditions prévues au contrat de SART Assurances.
7. Le solde du séjour est intégralement payable au plus tard 30 jour avant la date de début du séjour. Aucune remise ne sera accordée pour arrivée tardive ou départ anticipé.
8. Une caution de: 100 € pour les mobil homes + 50€ pour le nettoyage; vous sera demandée, elle sera restituée totalement ou partiellement à la fin du séjour, après l'état des lieux.
9. Toute personne séjournant sur le camping se doit de respecter le règlement intérieur.
10. Annexes:

Locations:

Un seul animal par location est admis (hors chien 1ere catégorie), carnet de vaccination obligatoire.

Règlement :

Les règlements par chèques à l'ordre de « camping le haut salat », nous acceptons les chèques vacances,

11. Les tribunaux de FOIX (09) sont seuls compétents en cas de litige.